



## Plan de surendettement retard de paiement

Par **Belhassen patricia**, le **24/01/2017** à **16:44**

Bonjour,

Je bénéficie d'un aménagement de mes dettes grâce à un dossier de surendettement mais depuis février 2016 suite à de gros problèmes à mon boulot suivi d'un arrêt de travail pour dépression, j'ai oublié de régler un de mes créanciers et suite à un coup de téléphone d'un huissier j'ai immédiatement réglé mon retard mais celui-ci continue à me harceler et je viens de recevoir un courrier de transport dudit huissier le 1er février je ne sais pas quoi faire je n'ai pas de nouvelles directement de ce créancier depuis que j'ai régularisé ma situation et l'huissier me dit que mon plan est caduc mais je continue de payer en temps et en heure tous mes créanciers que dois-je faire?

Merci d'avance

Par **youris**, le **24/01/2017** à **17:08**

bonjour,

vous devriez trouver votre réponse dans ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/respect-plan-conventionnel-surendettement-pouvoirs-9624.htm#.Wld8WvnhC00>

salutations

Par **Belhassen patricia**, le **24/01/2017** à **17:26**

Merci Youris pour l'info mais je ne comprends pas tout je n'ai jamais reçu de mise en demeure sauf un coup de tel d'un huissier pour me signifier mon retard de paiement et j'ai immédiatement versé ce retard. Est-ce que cela veut dire que le simple appel d'un huissier vaut mise en demeure avec aucun courrier Papier?

Par **youris**, le **24/01/2017** à **18:32**

en droit commun, la mise en demeure doit être faite par huissier.  
cela ne peut pas faire par téléphone.

Par **Belhassen patricia**, le **24/01/2017** à **19:04**

Dès demain j appelle le service contentieux de mon créancier je te tiens au courant si tu veux bien bonne soirée et merci